

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Reprise et adaptation d'un ouvrage de stabilisation du talus et de protection contre les franchissements le long de la résidence I Minelli sur la commune de Ville-di-Pietrabugno (Haute-Corse)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Le Kallisté Immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Didier ALBERTINI (Gestionnaire de copropriété)

RCS / SIRET

5 0 9 7 9 1 6 9 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société par actions simplifiées

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Reconstruction d'un mur de protection en enrochements implanté au droit de la Résidence I Minelli détruit suite aux différentes intempéries et dernièrement à la tempête Adrian. Projet soumis à un dossier de Déclaration au titre de la nomenclature IOTA. Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaire en contact avec le milieu marin 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros Et à une demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à réaliser des travaux sur le domaine public maritime, le long de la Résidence I Minelli, de reprise et d'optimisation de l'ouvrage de protection contre les tempêtes, composé d'une digue en enrochements pour casser l'énergie de la houle et d'un mur anti-franchissement.

L'ouvrage proposé sera adapté au besoin de défense de la copropriété et ses impacts négatifs sur le milieu seront limités voire nuls.

Les hypothèses de dimensionnement sont les suivantes : période de retour de 50 ans et niveau d'eau prévu à horizon 2100.



## 4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un ouvrage de confortement du talus en vue de réduire les franchissements durant les tempêtes (réduction aléas érosion et submersion marine) sur l'ensemble du littoral de la Résidence I Minelli.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par le nord de la Résidence, à partir d'une parcelle voisine non aménagée ayant un accès au rivage et d'une piste de chantier hors d'eau implantée au niveau de la future digue de protection. Les travaux seront réalisés du sud au nord de la Résidence en remontant le long de la piste par tronçon de 20 m environ.

Suite à la période de préparation des travaux hors site puis de la mise en place des mesures de protection de l'environnement, notamment (cf. paragraphe 6.4):

- \* la pose d'un filet anti MES, pour éviter la dispersion de fines ;
- \* les mesures de turbidité, pour s'assurer du confinement de la zone de travaux.

les travaux seront réalisés, par voies terrestre, selon les étapes suivantes :

- \* Déroctage au brise roche hydraulique (BRH) pour ancrer la digue en enrochements d'une épaisseur de bloc.
- \* Réalisation du mur par paroi épinglé (tirants + micropieux) en béton armé, avec prise en compte des évacuations des eaux pluviales.
- \* Fourniture des enrochements 3/5 tonnes et réalisation de la digue. Les enrochements, issus de carrière, seront de couleur similaire à ceux en place.
- \* réalisation de la partir chasse mer (becquet) en haut du mur.
- \* Remblais en arrière du mur avec des matériaux du site.
- \* Évacuation de matériaux impropres en centre adapté

Engins utilisés : BRH, grue, pelle, foreuse. Pas de barge.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation des ouvrages de protection, en confortant le talus et en réduisant les franchissement durant les tempêtes, permettra de réduire les aléas érosion et submersion marine.

Outre la protection des bâtiments et des habitations, le projet assurera le maintien des parties communes végétalisées.

L'organisation et la largeur de la berme de l'ouvrage de protection sera suffisante, 3,60 m, pour permettre le passage de piétons le long du mur, côté mer, sur les enrochements. Mais le fonctionnement hydrodynamique de l'ouvrage (dissipation de l'énergie des vagues et réduction des franchissements) nécessite le maintien des vides entre les enrochements.

Depuis la Résidence I Minelli, ou la plage Toga, des escaliers au sud, au nord et au centre permettront d'accéder à la digue mais également à la plage en contre-bas grâce à une rampe d'accès aménagée.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- \* Déclaration au titre de la nomenclature IOTA - Rubrique 4.1.2.0
- \* Notice des incidences NATURA 2000
- \* Concession d'utilisation du DPM en dehors des ports

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de l'ouvrage de protection	190 ml
Niveau de la digue de protection en enrochements	+3,00 m NGC
Taille des blocs	3 à 5 tonnes
Niveau du mur de protection	5,60 m NGC
Largeur de la berme en enrochements	3,60 m
Distance de la limite supérieure des herbiers depuis le pied de digue	33,50 m (minimum)
Emprise sur le DPM	1 448 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

DPM au droit de la Résidence I  
Minelli, commune de Ville-di-  
Pietrabugno (20200)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 2° 4 2' 8 3 " 7N Lat. 0 9° 2 7' 3 2 " 9E

Point d'arrivée :

Long. 4 2° 4 2' 7 4 " 7N Lat. 0 9° 2 7' 2 9 " 5E

Communes traversées :

Ville-di-Pietrabugno

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF terrestre la plus proche se situe à plus de 2,5 km au nord-ouest, n° 940004078 CHENAIES VERTES DU CAP CORSE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Ville-di-Pietrabugno
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le littoral Corse se localise dans le Sanctuaire Pelagos, un espace maritime pour la protection des mammifères marins.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Incendies de forêts (2009) - Résidence I Minelli en zone blanche PPR Inondation (2015) - Résidence I Minelli au nord du ruisseau de Toga, qui s'écoule dans le port de Toga
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le linéaire concerné se situe à près de : * 6 km au nord du site Natura 2000 marin FR9402014 Grand herbier de la côte orientale * 10 km au sud du site Natura 2000 marin FR9412009 Plateau du Cap Corse
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance entre la Citadelle de Bastia et la Résidence I Minelli il n'y a pas de co-visibilité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux du site seront utilisés pour le remblai derrière le mur. Les évacuations se limiteront aux matériaux impropres à leur exploitation sur site. Ils seront envoyés en décharge agréée pour stockage ou valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport d'enrochements de 3/5 tonnes, issus de carrière.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les herbiers de Posidonies se situent à plus de 33 m du pied de la future digue en enrochements et des mesures spécifiques seront prises lors des travaux pour éviter toute pollution du milieu marin. Il n'y a donc pas de risque de perturbation, de dégradation ou de destruction de la biodiversité existante. Les ouvrages de protection seront suffisamment éloignés des herbiers de Posidonies pour éviter toute perturbation du transit sédimentaire ou de la courantologie au droit de l'habitat protégé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance entre le linéaire concerné et les sites Natura 2000 marins, de la nature des travaux et des mesures de protection de l'environnement prévues, le projet ne risque pas d'avoir un effet négatif sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site, notamment l'herbier de Posidonies.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La digue de protection sera implantée sur le domaine public maritime hors d'eau. La surface projetée est de 1 448 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à réduire les aléas érosion et submersion en prenant en compte la montée des eaux à horizon 2100. Il n'entraînera pas d'augmentation de ces risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site, uniquement mise en sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles sources de bruit, uniquement une mise en sécurité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles nuisances olfactives, uniquement une mise en sécurité.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles sources de vibrations, uniquement une mise en sécurité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles sources lumineuses, uniquement une mise en sécurité.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles sources de rejets dans l'air, uniquement une mise en sécurité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles sources de rejets liquides, uniquement une mise en sécurité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site et donc de nouvelles sources de production de déchets, uniquement une mise en sécurité.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un ouvrage de protection comprenant une digue en enrochements et un mur anti-franchissement avec becquet, en lieu et place de la protection en enrochements existante et dernièrement détruite. Le niveau altimétrique du mur sera tel qu'il ne perturbera pas la vue depuis les parties communes et les habitations de la Résidence I Minelli. La protection minéral sera implantée sur une zone rocheuse hors d'eau.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas modifier les activités pratiquées le long du littoral de la résidence I Minelli : baignade, promenade, activités nautiques depuis le Centre nautique, qui seront maintenues. De plus, l'accès à la plage et la promenade le long de la digue seront facilités.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'article R. 122-5 du code de l'environnement donne au 5° e) la définition suivante des projets existants ou approuvés à prendre en compte dans la réalisation de l'évaluation environnementale :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
  - ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.
- Le périmètre d'investigation de recherche des "autres projets connus" s'est étendu sur l'ensemble du littoral de la Communauté d'Agglomération de Bastia, soit Bastia, Furiani, Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota.

Depuis 2016, seuls deux projets situés sur le littoral de la CA de Bastia ont fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas :

- \* 2017 - Canalisation et régularisation des cours d'eau, projet de recalibrage du ruisseau de Toga dans sa section aval, sur le territoire des communes de BASTIA et de Ville-Di-Pietrabugno - Projet non soumis à étude d'impact.
- \* 2017 - Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière, projet de réparation des ouvrages maritimes du vieux-port de Bastia et de la route du front de mer, sur le territoire de la commune de BASTIA - Projet soumis à étude d'impact.

Compte tenu de l'éloignement et/ou de l'absence d'interaction entre ces projets et le projet de protection de la Résidence I Minelli, ce dernier ne présente pas d'incidence susceptible d'être cumulée avec celles d'autres projets connus.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de protection :

- \* Mise en sécurité des zones d'intervention par isolement physique
- \* Filet anti-MES pour éviter la dispersion de fines + suivi de la turbidité
- \* Veille météorologique pour éviter la réalisation de travaux en cas de forts vents ou de coup de mer
- \* Rideau à bulle en cas de déroctage sous-marin, pour éviter la diffusion des vibrations
- \* Kit anti-pollution sur le chantier pour intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle
- \* Gestion adaptée à un chantier dit « propre » : limitation, gestion voire valorisation des déchets, limitation des sources lumineuses, de bruits et de vibration, information des périodes de travaux pouvant entraîner une gêne, ...

Évacuations limitées aux matériaux impropres aux remblais. Ces déchets seront évacués en décharge agréée.

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont développées en annexe n°7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre de réduire les aléas érosion et submersion marine le long du littoral de la Résidence I Minelli. Les ouvrages de protection (mur anti-franchissement sur digue en enrochements) seront positionnés hors d'eau au niveau de l'ancien mur (détruit lors des dernières tempêtes) ayant eu la même fonction mais ayant été sous-dimensionné.

Les aménagements projetés seront positionnés à une distance de plus de 33 m de l'herbier de Posidonies le plus proche, aucun effet négatif n'est alors à prévoir. De plus, des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier et une étude des incidences sera réalisée dans le cadre des procédures réglementaires (Déclaration Loi sur l'Eau, études des incidences Natura 2000). Il est alors estimé que le projet de stabilisation du talus et de protection contre les franchissements le long de la Résidence I Minelli peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 - Mesures de protection de l'environnement et la santé humaine. Dossier de Plans : - 2020 01- I Minelli - VP 002 - Ind C - A0 2020 01- I Minelli - CT 001 - Ind C

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bastia

le, 02/03/2020

Signature

**LE KALLISTÉ**  
40 Bd Paoli - 20200 BASTIA  
SAS au Capital de 40 000€  
R.C.S. Bastia : 313 182 271